

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 1 / 15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

CS Stone Multi-Nettoyant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Fournisseur : Cocktail Scandinave
Rue : 230 Av de l' Europe
Code postal/Lieu : F-77130 St Fargeau Ponthierry
Téléphone : +33 (0)1 60690909
Telefax : +33 (0)1 60690929
Contact : Département de génie
E-mail: achats@abf-france.fr

Numéro d'appel d'urgence:
+33 (0)1 60690909
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

voir paragraphe 1.3

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Provoque de graves brûlures.

C ; R 35

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et/ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Indications diverses

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Remarque

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



C ; Corrosif

Phrases R

35 Provoque de graves brûlures.

Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 2 / 15

26 l'étiquette).
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Poly(oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched ; N° CAS : 69011-36-5
Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

En raison de la valeur du pH (voir chapitre 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

2.4 Indications diverses

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Nettoyant

Composants dangereux

BUTYLGLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-xxxx ; N° CE : 203-905-0 ; N° CAS : 111-76-2

Poids : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R20/21/22 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx ; N° CE : 200-661-7 ; N° CAS : 67-63-0

Poids : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R36 R67
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

CARBONATE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19-xxxx ; N° CE : 207-838-8 ; N° CAS : 497-19-8

Poids : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 3 / 15

Poly(oxy-1,2-ethanediyloxy).alpha.-tridecyl-omega.-hydroxy-, branched ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119552461-55-xxxx ; N° CE : 500-241-6 ; N° CAS : 69011-36-5

Poids : 3 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8

Poids : 1 - 3 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R41
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

potassium cumenesulphonate ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-xxxx ; N° CE : 248-827-8 ; N° CAS : 28085-69-0

Poids : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Sodium cumenesulfonate ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-xxxx ; N° CE : 248-983-7 ; N° CAS : 28348-53-0

Poids : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.
Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 4 / 15

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit : Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8A

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 5 / 15

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : H,Y
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 100 mg/l
Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000

PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 50 mg/l
Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 50 mg/l
Version : 31.03.2004

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Local) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)
Valeur seuil : 123 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 3,8 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 3,8 mg/kg/d

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 6 / 15

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	38 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	49 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,2 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,8 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	319 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	13,2 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	89 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	13,2 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	26 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	44,5 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	426 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	13,4 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Local) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 7 / 15

Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	246 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié) (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	89 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	888 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	500 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	663 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	7,6 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	7,6 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	75 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	53,6 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	98 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	53,6 mg/m ³
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Valeur seuil :	8,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Valeur seuil :	0,23 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Valeur seuil :	0,23 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, libération périodique (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 8 / 15

Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Valeur seuil :	0,88 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Valeur seuil :	34,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Valeur seuil :	3,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Intoxication secondaire (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Valeur seuil :	463 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	2251 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

Caractéristiques exigées

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : Les données se rapportent au composant principal. Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Caractéristiques exigées : résistant au lessivage.

Modèles de vêtements de protection recommandés : DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

Remarque : Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Nom commercial du produit : CS Stone Multi-Nettoyant

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 9 / 15

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : perfumed

Données de sécurité

Point de congélation :	(1013 hPa)	ca.	-3	°C	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	94	°C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé		
Point éclair :		ca.	41	°C	closed cup
Température d'ignition :			non déterminé		
Combustion entretenue			Non		UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé		
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé		
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	3000	hPa	
Densité :	(20 °C)	ca.	1,1	g/cm ³	Pycnomètre
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Solubilité dans l'eau	(20 °C)		miscible		
Valeur pH :		ca.	12		
log P O/W :			non déterminé		
Temps d'écoulement :	(23 °C)	ca.	14	s	ISO gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			non déterminé		
Vitesse d'évaporation :			non déterminé		
VOC-FR			non applicable		

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5 Matières incompatibles

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2800 mg/kg
Paramètre :	DL50 (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 10 / 15

Dose efficace : 1746 mg/kg
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5840 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (Poly(oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched ; N° CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 500 - 2000 mg/kg
Méthode : OECD 423
Paramètre : DL50 (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Cochon d'Inde
Dose efficace : > 2000 mg/l
Méthode : OECD 402
Paramètre : DL50 (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 13900 mg/kg
Méthode : OECD 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 2,3 mg/l
Méthode : OECD 403
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 26 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OECD 403

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Estimation/classification

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 11 / 15

Mutagenéité des gamètes/Génotoxicité

Mutagenéité in-vivo

Autres informations

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenéité in vivo disponible.

Données toxicologiques humaines

Autres informations

Aucune indication relative à la mutagenéité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)

Espèce : Poisson

Dose efficace : 300 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)

Espèce : Poisson

Dose efficace : 1474 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OECD 203

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)

Espèce : Poisson

Dose efficace : 9640 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (Poly(oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched ; N° CAS : 69011-36-5)

Espèce : Poisson

Dose efficace : > 1 - 10 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)

Espèce : Poisson

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OECD 203

Paramètre : CL50 (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)

Espèce : Poisson

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OECD 203

Paramètre : CL50 (Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8)

Espèce : Poisson

Dose efficace : > 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)

Espèce : Poisson

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 21 Tage

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (CARBONATE DE SODIUM ; N° CAS : 497-19-8)

Espèce : Daphnie

Dose efficace : 200 - 227 mg/l

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 12 / 15

Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 1550 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202
Paramètre : EC50 (Poly(oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched ; N° CAS : 69011-36-5)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202
Paramètre : EC50 (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202
Paramètre : EC50 (Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 100 mg/l
Temps d'exposition : 21 Tage
Méthode : OECD 211

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : IC50 (BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2)
Espèce : Algues
Dose efficace : 1840 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201
Paramètre : IC50 (PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : IC50 (Poly(oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched ; N° CAS : 69011-36-5)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : IC50 (potassium cumenesulphonate ; N° CAS : 28085-69-0)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201
Paramètre : IC50 (Sodium cumenesulfonate ; N° CAS : 28348-53-0)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201
Paramètre : IC50 (Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated ; N° CAS : 78330-20-8)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 13 / 15

Effets dans les stations d'épuration

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Biodégradation

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 06 08*

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3266

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 88
Code de restriction en tunnel : E

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 14 / 15

Réglementations particulières :	LQ 0 · E 0
Étiquette de danger :	8
Transport maritime (IMDG)	
Classe(s) :	8
Numéro EmS :	F-A / S-B
Réglementations particulières :	LQ 0 · E 0 · Groupe de Ségrégation 18 - Bases
Étiquette de danger :	8
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
Classe(s) :	8
Réglementations particulières :	E 0
Étiquette de danger :	8

14.4 Groupe d'emballage

I

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non
Transport maritime (IMDG) : Non
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

VOCV-Directive (CH)

Teneur en COV maximale (Suisse) : 10 Pds % selon VOCV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial du produit : **CS Stone Multi-Nettoyant**

Date d'exécution : 29.10.2014
Date d'édition : 20.01.2015

Version : 0.0.0
Page : 15 / 15

H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
R11	Facilement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
